



COMMUNE DE MIES

PROCES-VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du mercredi 23 septembre 2009

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2009
3. Communications du bureau
4. Exposé de l'adjudant Spack sur le contrat de prestations avec la Police cantonale
5. Informations de la Municipalité
6. Modification de l'article 12 RPGA – zone de verdure
7. Demande de crédit pour le déploiement VDSL sur le territoire communal
8. Rapports des Commissions
9. Divers et propositions individuelles

1. **Appel**

Excusés : F. BUENSOD - P. CAVIN - A. HEPP - A. HYSANI - E. FLEURY - L. HUG

Procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2009

Aucune correction n'étant demandée, le PV est approuvé à l'unanimité moins 1 non et 1 abstention.

3. Communications du Bureau :

J.-L. RAY, notre nouveau président mentionne avoir reçu copie d'une lettre de G. Marchand concernant la déchetterie et de J. SHELDON pour des problèmes avec la carrosserie Steffen. Ces sujets seront discutés au point 9 à l'ordre du jour si leurs auteurs le souhaitent.

Il rappelle aussi que le prochain conseil se déroulera le jeudi 29 octobre 2009 (ce n'est pas une erreur) dès 18h30 car il sera suivi du repas annuel – confié à un traiteur THAI. Il demande à toute personne ne pouvant participer d'avertir 10 jours avant la date – soit au plus tard le 20 octobre - faute de quoi le coût du repas sera perdu. Ils pourront le faire par courrier postal ou par courrier électronique à la nouvelle adresse *conseil@mies.ch*

Il a également reçu la lettre par laquelle F. GAVILLET accepte le renouvellement de sa nomination à la Commission des finances.

4. Bref exposé de l'adjudant Thierry Spack (récemment promu) sur le contrat de prestations avec la Police cantonale dont le rôle vise à améliorer la sécurité publique.

La police dite « **classique** » travaille à partir d'un événement dont elle est avertie et pour lequel elle intervient jusqu'à l'établissement d'un rapport qui clôt sa prestation.

La police dite de « **sécurité** » fait des recherches de prévention à partir d'un événement.

La gendarmerie – la police dite « **cantonale** » - occupe +/- 1000 collaborateurs. Les personnes en uniforme sont au nombre de +/- 550 hommes, la police de sûreté (inspecteurs en civil) au nombre de +/- 300 et ensuite il y a le back office administratif.

Il y a actuellement 6 agents à Coppet pour 9 communes (3 payés par le Canton et 3 par les communes). Il y a eu 1775 interventions pour la Terre Sainte sur 1 année dont 196 à Mies (4^{ème} commune en terme d'interventions)

Le poste de Coppet est ouvert tous les matins de 7h30 à 12h sauf dimanche et jours fériés. Le numéro de tel du poste de Coppet est le 022 557 55 21

P. MEIER demande si la région ouest (Terre Sainte) n'est pas en sous-effectif d'hommes en uniforme par rapport au reste du canton

L'adj. **Spack** confirme qu'il y a une diminution des effectifs de l'ordre de 20 postes en 20 ans alors que la population n'a pas cessé d'augmenter.

B. GAUD s'informe des relations avec SDS et qui doit-on appeler en cas de problème ?

Pour l'adj. Spack les relations sont excellentes, c'est une entreprise de sécurité privée avec laquelle il y a une bonne entente mais pas de collaboration contrairement aux douanes, police Genevoise et Française. SDS est chargée de gardiennage privé, de surveillance pour les soirées de jeunesse... et doit communiquer toute anomalie constatée au poste de police.

Pour toute infraction constatée ou en devenir, il faut appeler le 117 ou le no de la police de Coppet (022 557 55 21)

P.-A. SCHMIDT interroge sur la collaboration entre la Gendarmerie et la Police municipale et les gardes frontières.

L'adj. **Spack** répond qu'il n'y a pas de collaboration avec la Police municipale puisqu'elle est inexistante en Terre Sainte mais qu'elle est bonne avec les gardes frontières et la Police Française avec laquelle il y a échange d'informations.

A. BAERTSCHI s'inquiète du temps d'intervention quand on annonce une agression. Il lui est répondu qu'il faut entre 2 et 20 minutes selon le lieu où se déroule cette agression.

A la question de S. MIR sur le nombre d'appels non fondés il lui est répondu qu'il y en a peu.

B. HUG demande comment est géré le 117 car les appels aboutissent souvent à Genève qui ne peut pas donner suite. P. BIGNENS signale qu'une partie du réseau téléphonique de Mies abouti à la centrale de Versoix ! Il vaut dès lors mieux téléphoner directement au poste de Coppet. Il est demandé à l'adj. Spack de s'informer et de régler le problème.

F. GAVILLET voudrait savoir si la Police Genevoise peut intervenir sur sol vaudois lorsqu'elle y passe pour aller à Céligny (enclave genevoise)

Pour l'adj. **Spack**, ils peuvent intervenir en cas d'accident, d'agression... lors de leur passage, comme c'est le cas pour la police vaudoise qui peut poursuivre un délinquant sur sol genevois, jusqu'à l'intervention de la police du canton.

J.-P. STREIT signale des vols de vélos à la gare de Tannay et demande s'il va y avoir des améliorations. L'adjutant conseille d'attacher les vélos au support. La surveillance Vidéo n'est pas appropriée car trop coûteuse.

5. Informations de la Municipalité :

P. ENGELBERTS

- Mise sur pied de l'étude opérationnelle sur la fusion des 8 communes de Terre Sainte faisant suite aux conclusions de l'étude stratégique. Les bases de cette étude ont été lancées lors de la dernière séance du 9 septembre dernier réunissant les Syndics.

Une importante séance avec les Municipalités, les Présidents des Conseils et les Commissions ad hoc des 8 communes est convoquée le 30 septembre prochain à 20h au collège des Rojalets à Coppet pour établir des groupes de travail

- Schéma directeur de Terre Sainte. C'est le 10 septembre dernier que la Commune de Mies a reçu (comme les 7 autres communes) les documents de cette étude ayant été soumis au préalable au service territorial du Canton de Vaud pour organiser la consultation des services de l'état.

Le 2 novembre 2009 devront être données nos conclusions et remarques éventuelles.

Ce schéma directeur comprend 3 documents :

- . Le schéma directeur de Terre Sainte, un territoire vivant (qui décrit les caractéristiques de Terre Sainte)
- . le rapport sur le processus d'aménagement (propositions)
- . les études de cas.

Un conseil extraordinaire réunissant le législatif des 8 communes (environ 300 personnes) est à l'étude et se déroulera au collège des Rojalets à Coppet - à une date non encore arrêtée - pour une information commune.

A. BAERTSCHI demande si nous avons accès à ces documents.

G. DERIAZ fait remarquer que nous avons moins de 2 mois pour consulter ces documents et demande s'il n'aurait pas été judicieux que les Commissions de l'environnement et des travaux se penchent sur la question. Sa demande est appuyée par P.-A. SCHMIDT qui trouve ce sujet très important pour l'avenir du territoire. P. ENGELBERTS indique qu'à ce stade, le schéma directeur est de la responsabilité Municipale.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX attend depuis 2 ans les informations sur ce plan, à priori non contraignant pour les propriétaires, mais qui en ferait grincer quelques uns sur notre commune quant aux perspectives envisagées. Il trouve dommage que les Commissions ne soient pas consultées sur cet aménagement du territoire : en ce sens il rejoint les remarques des intervenants précédents.

P. ENGELBERTS indique que le comité de pilotage est dirigé par la Syndique de Commugny et que les plans ont été réalisés par des urbanistes qui ont gagné un concours. Il n'est pas possible de faire travailler les Commissions au stade de la conception du document mais uniquement quand le document sera sous toit. Il rappelle qu'il s'agit là d'une compétence Municipale.

B. GAUD a un avis contraire car pour le plan directeur régional les Commissions ont été associées et le responsable du plan directeur régional s'est même déplacé devant le Conseil communal pour faire une présentation. Il s'étonne donc qu'à ce stade, les commissions n'aient pas déjà été consultées.

C. HILFIKER fait le rapprochement avec les discussions sur le port et trouve que les commissions sont là pour étudier et appuyer les dossiers.

P.-A. SCHMIDT regrette l'interprétation faite par le syndic et demande que les personnes intéressées puissent consulter ces documents.

Notre Syndic se propose de les mettre à disposition au greffe où ils peuvent être consultés par les conseillers.

- Requalification de la RC1A (route Suisse) qui fait suite à la charte signée en 2005 entre les municipalités de Mies, Tannay et Founex. Le Canton ayant lui déposé un projet Franco-Valdo-Genevois à Berne en 2007

Le financement du projet est évalué à 20 millions et serait financé par la Confédération et le Canton. Il y a lieu de faire rapidement un avant-projet de ce que l'on veut faire sur la route Suisse car les conclusions de l'étude devront être données en janvier 2010. Elles consistent à une élaboration du cahier des charges, les démarches et la validation du montage financier, les appels d'offres, l'étude de la première phase...

Il y a déjà eu une étude à Mies et des travaux ont été entrepris mais cette étude sera mise à jour afin de pouvoir bénéficier de cette manne bienvenue.

B. GAUD propose de ressortir le dossier élaboré lors de l'étude d'agrandissement du port et intitulé « la tranquillisation de la RC1A » et de la mettre à jour.

G. DERIAZ voudrait savoir qui sera le maître d'ouvrage.

P. ENGELBERTS répond qu'il s'agit du Conseil Régional en collaboration avec les communes (Mies, Coppet, Founex et Tannay). Le Conseil communal sera tenu informé, d'une part parce qu'il y aura des frais engagés et d'autre part parce que ce projet nécessite une mise à l'enquête publique.

S. MASCALI rappelle que le Conseil Régional a un budget pour réaliser les études et autres. Il se demande pourquoi il ne prend pas en compte ces frais ?

P. ENGELBERTS confirme que le Conseil Régional interviendra dans les frais (évalués à environ CHF 200'000.-) mais qu'il ne prendra probablement pas en charge l'entièreté de ceux-ci.

- Les naturalisations. Pour répondre à l'interrogation de J.-P. STREIT lors du Conseil de juin il y a eu, depuis novembre 2006, 7 citoyens qui ont obtenu la bourgeoisie de Mies et la nationalité Suisse alors que 14 dossiers sont actuellement à l'étude avant naturalisation.

J.-L. SEMOROZ

- La place de parking qui était située devant le passage pour piétons en face de l'école a été enlevée comme cela avait été demandé lors du précédent conseil et cette interdiction semble être respectée par les usagers.

- Le marquage au sol de l'arrêt de bus devant l'abri sur la route de Veytay sera prochainement effectué pour délimiter cette zone réservée. Les travaux au carrefour route du Village, route de Veytay seront alors terminés et le coût total sera communiqué lors du prochain Conseil.

P. MEIER a remarqué la dangerosité du passage pour piéton car le bus à l'arrêt cache les enfants qui pourraient éventuellement traverser. Il demande si la ligne jaune sera déplacée.

Il lui est répondu qu'en effet se sera le cas, de même que les places de parking nouvellement créées au Chauchay seront repeintes car il s'agit d'un oubli de l'entreprise de peinture.

- L'entretien des routes du Village et des Pénys, dont le crédit a été voté lors du dernier Conseil, va commencer les jours prochains.

- L'élargissement du trottoir route du Village, route de la Gare va pouvoir se réaliser grâce à l'accord du propriétaire de la parcelle attenante de céder (donation) environ 2m2 à la commune pour reculer le mur et ainsi sécuriser le trottoir qui aura alors 1m70 au lieu de 1m10

D'autres mesures seront aussi prises tels que la pose de 3 ou 4 boutrous et la surélévation du trottoir. Le préavis pour le coût de ces travaux sera donné lors du prochain Conseil.

- La déchetterie, les dernières oppositions ont été levées par lettre recommandée le 3 septembre

A. CAVIN

Les travaux de construction des Immeubles « au Sorbier » ont commencé, le chantier a été sécurisé par la pose de barrières sur toute la zone y inclus pour l'agrandissement de l'école. La terre végétale a été enlevée en juillet et entreposée à l'arrière de la déchetterie. En août le chantier a été arrêté pour cause de vacances et les travaux ont repris en septembre par le terrassement dont les terres ont été entreposées sur le chantier même, le trafic a donc été réduit au minimum La grue est montée et les travaux vont bon train...

Des mesures de sécurité ont été prises pour la rentrée des classes avec SDS.

L'adjudication du gros œuvre a été faite et nous avons pu réaliser des économies d'environ CHF 700'000.- par rapport au budget initial.

S. MEYLAN demande s'il est prévu des panneaux de signalisation pour indiquer aux camions que la route de Veytay est à sens unique pour eux car il n'y a pas respect de ce qui avait été dit.

A. CAVIN promet de faire le nécessaire pour que les entreprises respectent le sens de circulation.

- L'agrandissement de l'école a pris un peu de retard, les soumissions rentrent et on a l'espoir de pouvoir encore commencer les travaux durant les vacances scolaires d'octobre.

- Le RPGA a fait son effet et beaucoup de nos concitoyens ont déposé des demandes d'agrandissement et de construction.

Le problème de la circulation des camions et véhicules de chantier a été résolu par l'accord trouvé avec Tannay (uniquement pour la période des travaux) – qui accepte que les camions puissent passer au chemin des Marronniers (sortie du chantier), la route de Veytay étant mise en sens unique pour ces véhicules (pour aller au chantier)

Il sera demandé à SDS de sécuriser les abords de l'école en canalisant la circulation et éviter ainsi toute gêne due aux travaux.

C. FIGEAT

Est content des économies réalisées sur le chantier des Sorbier car à Lausanne ils nous demandent un supplément pour la facture sociale de ce même montant.

P. MASCALI

- La rentrée des classes. Le 24 août 898 enfants ont pris le chemin de l'école

- La sortie des aînés a réuni le 11 septembre 39 personnes qui se sont rendues à Malapalud pour la visite de la ferme Lonchamps où le petit déjeuner était servi, ensuite ils se sont rendus à Jougue (près de Vallorbe) sur territoire Français pour le repas de midi au restaurant de la Couronne, vers 15h ils sont repartis en direction de l'huilerie de Sévery pour assister à une démonstration de fabrication d'huile de noix (pas le même parfum que celui de la ferme...)

A 18h les aînés étaient de retour à Mies où un apéritif était encore partagé.

Les photos de cette excursion, réalisées par H.-R. Hagger sont à consulter sur le site de Mies.

- Myarolan, suite à l'article paru dans le dernier numéro, 2 personnes se sont annoncées pour prendre la relève ou soutenir le comité de rédaction et continuer ainsi d'éditer notre journal.

- Création du centre de rencontre pour les jeunes de Comita.

Dans l'attente de la fin des travaux du bâtiment prévu à Commugny, c'est le local de Tannay (la Baraka) se trouvant à côté de la déchetterie qui va accueillir la jeunesse de nos communes.

Le personnel d'encadrement doit être trouvé. Des dossiers intéressants sont à l'étude et une information plus complète sera probablement faite lors du prochain conseil.

6 Modification de l'article 12 RPGA – zone de verdure

H. JOCHAUD DU PLESSIX donne lecture de la conclusion du rapport de la Commission de l'environnement qui propose d'adopter la modification de cet article.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

Le préavis No 5/2009 concernant la modification de l'article 12 RPGA – Zone de verdure est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

7 Demande de crédit pour le déploiement VDSL sur le territoire communal

B. HUG donne lecture de la conclusion du rapport de la Commission de l'environnement qui propose d'adopter la modification de cet article mais regrette qu'une partie du village n'ait pas cet accès.

P. ENGELBERTS répond que le débit actuel est insuffisant : la commune de Mies est en retard par rapport aux autres communes et doit donc se mettre à niveau. Swisscom suggère de prendre la moitié des frais d'installation à sa charge et nous devrions donc prévoir un budget de CHF 351'000.- + TVA soit CHF 378'000.- Malheureusement une petite partie de la commune ne sera pas desservie.

A. CAVIN explique que Swisscom n'intervient dans 50% des frais que lorsqu'il y a suffisamment de futurs abonnés à Bluewin TV et donc la zone des Crénées ne sera pas couverte par ADSL (alors qu'elle l'est par Bluewin TV) ainsi que le domaine de Veytay qui ne recevra pas Bluewin TV (alors qu'elle est couverte par ADSL) !

La variante qui a été choisie va permettre à un maximum d'habitants du village d'être un jour câblé en VDSL.

Débat :

B. GAUD demande s'il s'agit de VDSL 1 ou VDSL 2 plus complet ?

A. CAVIN confirme qu'il s'agit du VDSL 2 et qu'en cas d'acceptation ce soir, Swisscom préparera un contrat à signer pour commencer les travaux qui seront exécutés d'ici 10 à 12 mois.. Bien que l'emplacement des armoires soit déjà déterminé, nous devons attendre notre tour (d'autres communes ont été plus rapides)

G. DANISI et A. BAERTSCHI s'inquiètent de la manière dont les informations arriveront aux armoires et aux habitations. S'agit-il de câbles ?

A. CAVIN souligne que c'est la ligne téléphonique qui fera transiter les informations.

P. ENGELBERTS documente que les informations vont transiter par nos câbles en cuivre qui ont une certaine résistance jusqu'environ 200 mètres et qu'ensuite la relève est prise par la fibre optique pour augmenter le débit. Dans les villes, la fibre optique est installée partout vu le grand nombre d'abonnés sur une petite surface alors que dans les villages ce n'est pas le cas.

G. DANISI demande si le matériel utilisé pour ces travaux VDSL deviendrait obsolète dans 10 ou 15 ans lors de l'arrivée de la fibre optique ou si il pourrait encore être utilisé.

J. SHELDON signale que les armoires sont nouvelles et seront déjà équipées de fibres optiques au départ de la centrale téléphonique. L'avantage de cette technique est qu'elle s'installe facilement et à un coût correct.

J. WILDBERGER signale que lorsque l'on demande une connexion, les modems sont offerts par les sociétés qui les échangeront lorsqu'il le faudra puisque ce qui compte pour eux se sont les abonnements.

A. BAERTSCHI remercie la Commission des finances pour son étude approfondie mais s'étonne que les commissions des travaux et de l'environnement n'aient pas été consultées.

P. ENGELBERTS mentionne qu'il n'y a eu aucune étude de travaux particuliers et il n'est pas certains qu'il va falloir mettre à l'enquête publique l'installation des 5 armoires. Il s'agit d'une question financière.

J.-L. RAY indique qu'il a été lui-même posé plusieurs questions à la Municipalité lorsqu'il a reçu le préavis parce certaines questions techniques n'avaient pas été abordées et beaucoup de questions qui sortent maintenant auraient pu être évitées.

P.-A. SCHMIDT demande la liste de ce que nous n'aurons pas comme accès par rapport à une ville et notre Président demande qu'à la signature du contrat, Swisscom vienne donner des explications sur les avantages de cette installation et ce que nous n'aurons pas.

P. ENGELBERTS prévient que nous aurons 20 fois plus de débit et que nous aurons environs 170 chaînes mises à disposition par Bluewin TV.

P. CODEREY demande où seront installées ces armoires car le plan remis n'est pas clair et si ces armoires sont esthétiquement correctes.

A. CAVIN confirme que les carrés noirs sont les armoires existantes et les rouges, celles qui seront ajoutées. Elles seront pour la plupart cachées à la vue du public mais comme elles doivent être situées à des endroits stratégiques, elles se verront donc un peu (elles font un maximum 1m50 de haut) ce qui est minime par rapport au nombre de paraboles visibles et inesthétiques.

J.-P. STREIT n'a que 300 Mb/s et espère que cela va changer. Il lui est répondu qu'une armoire va se trouver près de chez lui et qu'il aura donc plus de débit.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

Le préavis No 4/2009 concernant la demande de crédit pour le déploiement VDSL sur le territoire de la commune de Mies est approuvé à l'unanimité.

8 Rapport des Commissions

Notre Président demande aux rapporteurs des Commissions s'il y a une information à donner, ce qui ne semble pas le cas

P. ENGELBERTS signale que le règlement de Police élaboré en commun pour toutes les communes de Terre Sainte devrait parvenir sous peu.

J.-L. SEMOROZ indique que le 3 octobre, il y a portes ouvertes aux installations du SITSE. Le dossier pour la future Step est à Lausanne et pourrait être mis à l'enquête en fin d'année.

15. Divers et propositions individuelles :

J. SHELDON nous parle de la carrosserie Steffen sur la route Suisse en zone villa A. Il semble qu'il ait effectué des modifications du bâtiment sans en avoir l'autorisation de nos autorités ni être passé par une mise à l'enquête publique. La dernière modification a été l'extension de l'atelier hors zone habitable à moins de 6m de la limite de propriété en zone non constructible et comprenant entre autres des portes sectionnelles posées en 2004 qui devaient être enlevées par décision de justice et qui ne le sont pas encore.

P. ENGELBERTS est excédé par l'attitude de cette famille qui ne respecte rien et n'en fait qu'à sa tête. Le cas est entre les mains de l'avocat et suit son cours. La Municipalité s'est déplacée à plusieurs reprises sans succès. Il s'agit d'une querelle de voisinage.

A. CAVIN s'est déplacée à plusieurs reprises et craint d'être mal reçue à force d'y retourner avec insistance.

H. JOCHAUD DU PLESSIX signale que s'il s'agit d'une querelle de voisinage, la discussion n'a pas lieu d'être ici.

R. MEROZ s'inquiète de l'inesthétisme des panneaux solaires sur le territoire du village.

P. ENGELBERTS signale que d'une part il faut favoriser les énergies renouvelables et d'autre part il y a le règlement sur les toitures. Les panneaux qui s'adaptent le mieux sont plus chers.

A. CAVIN demande une photo ou un prospectus pour la mise à l'enquête afin de se déterminer.

P. CODEREY demande s'il est approprié de faire un débat lors des communications de la Municipalité, les divers ne sont-ils pas plus appropriés pour cela ?

P. ENGELBERTS approuve la remarque mais explique que cela dépend des sujets, certains soulèvent la polémique et il serait mal venu de refuser le débat.

P. CODEREY trouve regrettable que les Conseillers ne se lèvent pas pour prendre la parole (notre Président est d'accord avec cette remarque) et demande à ce que les intervenants parlent un peu plus fort car certaines interventions sont inaudibles dans le public (installé au fond de la salle)

P. CODEREY remarque que le giratoire de la route Suisse s'est dénudé et demande s'il va y avoir d'autres plantations. J.-L. SEMOROZ répond qu'il sera planté autre chose que de la lavande car cette plante demande beaucoup d'entretien.

P. CODEREY demande si les économies faites sur les soumissions des constructions au Sorbier le seront au détriment de la qualité. A. CAVIN signale qu'il y a une surenchère au niveau des entreprises et que pour obtenir un mandat, elles réduisent leurs coûts sans nuire à la qualité car lorsqu'un prix a été arrêté il ne peut plus être changé.

P. CODEREY avait demandé des précisions concernant les antennes mobiles et demande où cela en est, P. ENGELBERTS va relancer Swisscom car il n'a pas eu de réponse à son courrier.

P. CODEREY fait remarquer que certaines entreprises Genevoises ont effectué, le jour du Jeûne fédéral, des travaux sur le Canton de Vaud alors qu'il s'agissait d'un jour férié. À qui doit-on s'adresser pour faire cesser ces travaux ? P. ENGELBERTS indique que chaque citoyen peut rappeler qu'il est interdit de travailler les jours fériés et si la personne n'obtempère pas, on peut appeler la gendarmerie qui fera respecter la loi.

P. CODEREY signale que le haut-parleur des CFF est bruyant et peut gêner les riverains car sa portée dépasse le quai de la gare.

Il fait aussi remarquer le peu de Conseillers qui se sont déplacés lors de la présentation des travaux sur la fusion le 30 juin dernier au collège de Coppet.

P. MEIER fait mention de l'inquiétude des parents d'élèves du Sorbier qui craignent pour la sécurité de leurs enfants et voudrait que SDS refasse des surveillances car leur présence fait régner l'ordre. P. ENGELBERTS va demander au responsable (M. Arabit) de SDS si c'est possible et si cela est inclus dans leur mandat ou pas, J.-L. SEMOROZ signale que la gendarmerie va faire de temps en temps des contrôles et mettre des contraventions si nécessaire.

P. MEIER demande aussi si la gérance des immeubles des Sorbier était d'autorité communale comme le mentionne le journal de Nyon. Il n'en est actuellement pas question signale P. ENGELBERTS : celle-ci sera probablement confiée à une société de gérance non encore définie. L'administration communale n'a en effet pas les moyens de s'occuper de cette gestion avec le staff actuel. Les demandes sont actuellement réceptionnées mais les appartements ne sont pas encore attribués. Il faut attendre l'an prochain et réfléchir au critère de sélection qui seront appliqués.

G. DERIAZ s'interroge sur le projet des Crénées dont on n'a plus de nouvelle et signale également que nous avons sur notre territoire un champion Suisse d'optimiste depuis une semaine. Il demande si la Municipalité organise quelque chose quand un jeune se distingue au niveau sportif.

P. ENGELBERTS mentionne qu'il est arrivé que la Municipalité participe à certains projets de ces jeunes sportifs par le versement d'une aide financière ponctuelle, pour autant qu'ils se seront fait connaître.

Pour le projet des Crénées, l'urbaniste vient de faire parvenir le document et A. CAVIN a agendé un rendez-vous pour parler des dernières modifications éventuelles. Ensuite le dossier sera soumis à l'examen préalable des services cantonaux, puis mis à l'enquête publique, et enfin soumis au législatif de la commune.

P.-A. SCHMIDT demande ce que nous coûte 1/3 de gendarme ?

P. ENGELBERTS avance le prix de CHF 60'000.- et avec SDS CHF 110'000.-

C. STEVENS voudrait connaître le coût qu'engendrent les oppositions

P. ENGELBERTS propose de le faire connaître en fin d'année car l'avocat (Me Pache) est le 6^{ème} Municipal tant il est sollicité.

C. FIGEAT fait remarquer que l'immobilisation d'un chantier coûte encore plus cher que les avocats..

P. MEIER propose d'inciter les gens qui vont construire à consulter leurs voisins avant de faire la mise à l'enquête afin d'éviter ces recours autant que possible.

J.-P. STREIT rappelle que l'opposition est un droit et n'est pas forcément négatif.

P.-A. SCHMIDT estime qu'il faudrait être plus sévère avec ceux qui font opposition et finissent par être déboutés.

N. WUILLEMIN demande pourquoi le marchand de poulet a dû déménager à la Buna ?

P. ENGELBERTS et J.-L. SEMOROZ expliquent que le camion arrivant à 9h du matin, il empêchait le bus scolaire d'effectuer son arrêt correctement et qu'il y avait des tâches d'huile sur le sol. Il lui a été proposé d'autres places de parking - qu'il a refusé pour leur préférer la Buna ! Cet été, il a eu l'autorisation de s'installer à la plage.

La parole n'étant plus demandée, la secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est **accepté à l'unanimité.**

La séance est levée à 11h.05 et suivie d'un apéritif.

Le Président

La Secrétaire

J.-L. RAY

N. WUILLEMIN